

## Compte rendu du Conseil d'École du mardi 12 novembre 2024

### Personnes présentes :

Mme Longépé (Présidente du SIVOS),

Mmes Doucet, Desesquelle, Da Rocha (membres du SIVOS), et Meunier (membre du SIVOS et Adjointe chargée des affaires scolaires à Châtres sur Cher),

M. Rétif (Maire de Langon sur Cher), M. Thorin (Maire de Mennetou sur Cher), M. Steegmans, (Maire Adjoint de Maray)

Mmes Angard, Magne Bouvet, Morlac et M. Toussaint (représentants élus des parents des élèves de l'école),

Mmes Monaux, Maupou, Guillon, Girard, Ferrand, Chérel, Doucet, Duveau, MM. Potié et Verneuil (enseignants),

M. Blanc (DDEN),

Mmes Callard et Tonnard (ATSEM).

### Personnes excusées :

Mme Gauteur (Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Romorantin),

M. Durand (Vice-Président du SIVOS),

Mme Deschamps (conseillère municipale de Langon sur Cher),

Mmes Sainjon, Jaque, Laé, Murcia, Tarrade et M. Robert (représentants élus des parents des élèves de l'école).

### 1) Règlement intérieur de l'école :

Ce dernier a été modifié, soumis au vote et adopté à l'unanimité. (Annexe 1)

### 2) Projets d'école et de classes :

#### A1 - Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves.

##### Objectif général :

- adapter les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves.

##### Objectif opérationnel :

- créer les conditions d'une réelle différenciation pédagogique.

Pour atteindre cet objectif, nous utilisons le matériel reçu en début d'année ( tablettes, ordinateurs portables, ENI et notre espace numérique de travail : Primot).

#### A2 - Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves.

##### Objectif général :

- sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant.

##### Objectif opérationnel :

- développer l'attention et la concentration ainsi que le sentiment d'appartenance.

Pour atteindre cet objectif, nous poursuivons le partenariat avec Sologne Nature Environnement :

- ✓ Année scolaire 2024-2025 : Découvrir, communiquer, valoriser

La deuxième année du projet a pour objectif de poursuivre les actions de découvertes et de communiquer sur celles-ci. La découverte auprès des élèves permettra de poursuivre la sensibilisation engagée la première année, cela également pour les nouveaux élèves arrivants. Cette seconde année sera l'occasion de mettre en valeur et faire connaître les savoirs acquis et développés par les élèves en les impliquant sur un projet de territoire.

Concrètement, les élèves réaliseront des panneaux pédagogiques, issus des connaissances acquises pendant les animations mais aussi lors d'ateliers sur la réalisation de panneaux : maîtrise de l'outil

informatique et multimédia, concevoir une affiche ou un panneau.

Ces panneaux seront imprimés puis disposés dans les communes du RPI et ils pourront être disposés sur le parcours du « Cœur de France à vélo ». Ce dernier étant le nouveau parcours à vélo sur la vallée du Cher.

L'accompagnement sur la création des panneaux pourra être réalisé par les professeurs et la chargée de communication de Sologne Nature Environnement.

Des actions de formation auprès de l'équipe pédagogique pourront se poursuivre sur des thèmes comme « l'école du dehors », « la conception graphique », la biodiversité en ville ou à l'école. D'autres thèmes peuvent être envisagés en fonction des besoins des enseignants. Cette année, c'est donc 30 interventions pédagogiques qui seront réalisées pour les 9 classes.

Nous poursuivons nos projets avec l'USEP comme l'an passé : 1 2 3 Maternelles, Petites Rando et Etoile Cyclo.

### A3 -Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite :

Objectif général :

- améliorer la qualité de vie à l'école en apaisant les tensions pour favoriser le bien être.

Objectif opérationnel :

- innover dans l'aménagement des espaces de vie.

Pour atteindre cet objectif, nous souhaitions revoir les différents aménagements des cours et des classes. Le projet est en phase finale d'élaboration et sera déposé dès la semaine prochaine. Il a été élaboré avec Sologne Nature Environnement, l'Emas et la société Site Equipe

Voir descriptif joint : il concerne pour le moment deux sites : Châtres/Cher et Langon/Cher. En fin d'année scolaire nous présenterons un projet pour la cour de récréation de Mennetou/Cher.

---

Nous avions également défini des objectifs plus précis au vu des résultats des évaluations CP CE1 CE2 CM1 CM2 et 6ème pour élaborer le projet :

- Améliorer les compétences en mathématiques sur la connaissance du nombre et la résolution de problèmes grâce à l'outil informatique permettant l'individualisation des parcours.
- Améliorer les compétences en français sur la compréhension en lecture, la fluence, et l'enrichissement du vocabulaire avec un projet fédérateur sur la biodiversité.
- Former de futurs citoyens bienveillants en s'appuyant sur des projets avec l'USEP et Sologne Nature Environnement.
- Aménager les espaces en associant divers partenaires pour favoriser le bien-être à l'école, notamment s'engager dans l'école du dehors.

### CNR AXE 3 Détail du projet qui va être déposé :

L'objectif est d'aménager des espaces récréatif et éducatif de nature, d'aménager les cours pour un mieux-être et mieux vivre à l'école en connexion avec la nature et les rythmes saisonniers.

Les formations induites par les dispositions des projets de renaturation des cours d'écoles tels que présentés peuvent se concrétiser selon plusieurs contenus.

#### - 1 Le bien être à l'école

Il s'agit de développer les notions de rafraîchissement, de courants d'air, et de non-pollution de

l'air respiré.

L'esquisse propose de ce point de vue, à Langon sur Cher, une ombrière composée de tubes adossés à la façade des classes exposées plein sud. Sur cette ossature viendront pousser des lianes formant un écran. Il est important que cette ombre soit produite en avant de la paroi afin de produire une différence de température et donc une convection d'air. Cette création d'un delta thermique crée le mouvement d'air et la sensation d'un rafraîchissement. Les volets surtout ajourés en persienne ne servent à rien et les volets pleins produisent un matelas d'air chaud, qui condamne à laisser les fenêtres fermées.

La pollution de l'air intérieur est dépendante des produits chimiques volatils (les COV) et de la densité des personnes présentes, ceci rend important de garder la possibilité de maintenir des ouvertures sur l'extérieur.

Les plantations utilisées doivent être non persistantes pour garder la luminosité maximale pendant l'hiver et retrouver au printemps un feuillage formant ombre.

Ces éléments techniques feront l'objet de formations auprès de l'équipe enseignante pour un usage à bon escient des ouvertures et fermetures des baies et de la pratique du « free cooling ».

Le projet vise également à multiplier les espaces de découverte, de jeu et d'apprentissage. Ainsi à Langon sur Cher, l'objectif de faire évoluer l'actuel terrain de tennis (en voie de dégradation) vers une cour annexe. Une partie en support terre et herbe et une partie en béton perméable

## -2 L'accès à la terre

La capacité de jardiner ouvre tout un champ de possibles en matière de formation. L'école de Châtres sur Cher aura un jardin de plantes comestibles et d'aromates pour être utilisées en cantine à proximité.

Les autres écoles se verront équiper de jardins en hauteur sur jardinières en espalier. Les élèves pourront ainsi se trouver « en responsabilité » de quelques plantes pendant leur temps scolaire et enjamber même les années successives de présence. Les formations sont diverses sur l'arrosage, sur les connaissances botaniques, sur le climat, sur la biodiversité, sur les habitants des sols, sur la pollinisation etc. Cet espace de jardin sera complété par un parcours sensoriel favorisant l'aspect ludique en lien avec des éléments naturels.

Les projets de classes de cette année scolaire ont été présentés et seront détaillés lors du deuxième Conseil d'École. Des réunions seront proposées aux parents pour présenter les modalités de ces derniers :

- Cross USEP pour les CM1 et CM2, jeudi 28 novembre, stade Herrero à Romorantin.
- Marche de solidarité au bénéfice, cette année, du Secours Populaire le jeudi 12 décembre 2024 pour toutes nos classes : une randonnée par site.
- 1,2,3 Maternelles : 3 rencontres sportives sur l'année avec d'autres écoles pour nos quatre classes de maternelle.
- Les Petites Rando : marche pédestre avec visites et activités pédagogiques pour les GS et les CP.

- L'Etoile Cyclo : randonnée vélo pour les CM1 et CM2.
- Classe équitation de 4 jours en mars pour les CE2.
- Classe de neige pour les CM2 à Combloux (Haute-Savoie) également en mars, séjour de 11 jours financé à 60 % par le SIVOS d'où une participation des familles à hauteur de 335 euros payable en trois fois.
- Chorale d'école pour les sites de Châtres et de Langon.
- Projet « tri tout » : interventions de la CCRM pour toutes les classes sur la gestion et la revalorisation des déchets.
- Projet intergénérationnel à Langon avec l'association Ensemble et Solidaire : fleurissement du village et de l'école, jardinage pour les classes de CE2, CM1 et CM2.
- Projet arts plastiques à Langon : création de fresques sur panneaux avec les interventions de Valérie Lugon plasticienne pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

En parallèle de ces divers projets, nous mettons en œuvre :

- deux cycles piscine : CE1-CE2 à Romorantin de novembre à février et CM1-CM2 en juin.
- le SRAV ( Savoir Rouler A Vélo ) du CP au CM2 ainsi que les APQ ( Activités Physiques Quotidienne ).

Tous ces projets de classes dont les objectifs découlent du projet d'école, ont pour but de rendre les apprentissages beaucoup plus attractifs, motivants et fédérateurs. Ils leur donnent du sens et développent la confiance en soi et l'autonomie.

## 2) Organisation pédagogique 2024/2025 :

M. Verneuil a présenté l'organisation pédagogique et les personnels œuvrant à l'école.

CLASSES	TPS/PS	PS/GS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
EFFECTIFS	03/14	09/09							
176	17	18	20	17	25	18	18	21	22
ENSEIGNANTS	Mme Girard	Mme Boisson	Mme Ferrand	M Potié	Mme Guillon	Mme Chérel	Mme Doucet	Mme Duveau	M Verneuil Mme Monaux
LIEUX	Mennetou/Cher	Châtres/Cher	Mennetou/Cher	Mennetou/Cher	Châtres/Cher	Châtres/Cher	Langon/Cher	Langon/Cher	Langon/Cher

## PERSONNELS

Chaque classe maternelle est accompagnée par une ATSEM, deux AESH prennent en charge 4 élèves bénéficiant d'une mesure MDPH

Mise à disposition de M Pasdeloup Donovan ( Educateur sportif ) par le SIVOS pour des interventions sur le temps scolaire et hors temps scolaire

Melle Simon Ambre est notre nouvelle emploi civique, son temps de travail est réparti sur les trois sites.

Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont passé les évaluations nationales courant septembre. Les résultats ont été présentés aux parents lors de rendez-vous individuels. Tous les élèves en difficultés ont fait l'objet d'un signalement au réseau d'aides pour trouver des solutions appropriées : petits groupes de soutien gérés par le RASED, APC et stages de réussite (3 ont été proposés aux vacances de Toussaint, 2 sont prévus en février et 3 en avril). Les résultats des évaluations ont été analysés et nous allons retenir un certain nombre d'items posant problème pour adapter nos pratiques de façon à améliorer les compétences de nos élèves dans ces domaines.

Au vu des effectifs 2025/2026, nous réfléchissons également à une répartition permettant de dédoubler les CP pour améliorer les chances de réussite de ces élèves.

Mon tableau de bord		Passer à mon calendrier de gestion pour me repérer dans le temps					
Les effectifs		Les répartitions					
Effectifs 2024-2025		Prévision 2025-2026		Répartition par niveau 2024-2025		Prévision par niveau 2025-2026	
O INSCRIT	O ADMISSE	O INSCRIT	O ADMISSE	CYCLE I	79	CYCLE I	79
0 INSCRIT	0 ADMISSE	0 INSCRIT	0 ADMISSE	TPS	10	TPS	16
183 ADMIS	0 ADMISSE	0 ADMIS	0 ADMIS	PS	23	PS	19
7 Admis acceptés	0 Admis acceptés	0 Admis accepté	0 Admis accepté	MS	20	MS	24
7 répartis	0 répartis	0 réparti	0 réparti	GS	26	GS	20
0 non réparti	0 non réparti	0 non réparti	0 non réparti	CYCLE II	61	CYCLE II	69
176 Admis définitifs	0 Passage dans l'école	0 réparti	0 réparti	CP	25	CE1	18
176 répartis	0 non réparti	0 non réparti	0 non réparti	CE1	18	CE2	26
0 non réparti	0 bloqué	176 RADIES	0 passage hors école	CE2	18	CM1	25
0 en attente d'INE	0	0	0	CYCLE III	43	CM2	18
1 RADIE	176 sans passage	TOTAL	183	CM1	21	TOTAL	183
				CM2	22		
				TOTAL	183		
						Répartition par dispositif 2024-2025	
						Actuellement, aucun élève ne bénéficie d'un dispositif.	

### CEC Conseil Ecole Collège du 14 octobre 2024

M. Verneuil a présenté le rôle de ces conseils : créer un lien pédagogique entre l'école et le collège. Il a commenté les résultats des évaluations 6ème pour les élèves allant à Léonard de Vinci et a soulevé le problème des élèves allant au collège Fernand Léger de Vierzon où un même Conseil existe ce qui nous oblige à y participer sans y être officiellement invité. Une demande a été faite en ce sens à Mme l'Inspectrice pour régulariser cette situation. Le SIVOS finance deux bus pour permettre aux élèves de visiter leur collège d'affectation et nous les en remercions. Les enseignants qui participeront au CEC sont Mmes Duveau et Monaux ainsi que M. Verneuil.

#### 3) Présentation des comptes de coopératives (Annexe 2) :

Pour l'année scolaire 2024 2025 les coopératives ont fusionné. Les recettes proviennent de différentes ventes organisées (chocolats, photographies, tombola...) et permettent différents achats, le financement de nos sorties scolaires ainsi que les interventions pédagogiques. Nous comptons sur votre participation lors de ces ventes.

#### 4) Présentation du plan PHARE et actions mises en œuvre au sein de l'école :

M. Verneuil expose les modalités de ce plan et les actions de l'école : participation à la journée du 7 novembre sur le harcèlement, projets envisagés sur les sites de Châtres et Langon : arbre et banc de l'amitié... Enfin une lettre à destination des parents pour expliquer notre philosophie sur ce sujet. Sans oublier l'intervention prochaine de la gendarmerie sur le cyberharcèlement pour la classe de CM2.

#### 5) Elections des représentants des parents d'élèves : (Annexe 3)

## 8) Exercices incendie et PPMS :

Les exercices incendies ont été réalisés sur chaque site le 27 septembre. À noter des difficultés à entendre le signal d'alerte, nous souhaiterions un investissement dans une alarme incendie. Une étude va être réalisée et proposée aux municipalités.

Les élèves sont entraînés régulièrement aux risques intrusions et risques majeurs. Un exercice PPMS AI a été réalisé sur les trois sites le 17 octobre 2024 avec une mise en sécurité des trois sites en même temps. L'exercice s'est déroulé rapidement et dans le calme. D'autres entraînements et exercices seront réalisés au cours de l'année.

## 9) RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)

Le Registre Santé Sécurité au Travail permet à toute personne travaillant dans l'école, ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école, de signaler une situation qu'il-elle considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens. Le registre se trouve dans le bureau du directeur.

## 10) Questions des parents d'élèves :

- Pourrions-nous connaître plus tôt les dates de sorties ?

Oui, nous allons être vigilant et respecter cette demande.

- Y a-t-il besoin de personnes ayant un agrément pour la piscine ?

Oui, après un échange sur le sujet, l'école fera un mot expliquant en quoi consiste un agrément d'une façon plus explicite.

- Quand auront lieu les photographies de classe ?

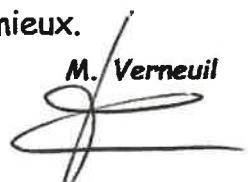
En avril pour permettre d'avoir tous les TPS.

- Plusieurs parents s'inquiètent des problèmes de comportement de certains élèves lors de la pause méridienne à Langon. Des solutions ont-elles été trouvées ?

M. le Maire de Langon a expliqué que les élèves posant problème ont été avertis et quatre d'entre eux renvoyés deux jours dans la parfaite application du règlement en vigueur sur les trois sites de l'école. Pour apaiser les tensions et rendre ce moment plus agréable, la municipalité a pu mettre en place deux services de restauration grâce à la présence de Donovan Pasdeloup, éducateur sportif et d'Ambre Simon, emploi civique. Nous espérons que cette organisation permettra que ce temps méridien se déroule au mieux.

Le directeur,

M. Verneuil



*Chomeca 1*

**.Préambule :**

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité, de laïcité et de l'école inclusive. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Tous les membres de la communauté éducative doivent, lors de leur participation à l'action de l'école, respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité. La charte de la laïcité est affichée dans les écoles et a été distribuée à chaque élève. Ils doivent, en outre, faire preuve d'une totale discréption sur toutes les informations individuelles auxquelles ils ont pu avoir accès dans le cadre de l'école. Les directeurs d'école, comme tous les membres de la communauté éducative, doivent signaler les comportements inappropriés à l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription.

**. 1- Droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative :**

**1.1 Les élèves :**

- **Droits :** les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant, la discipline scolaire doit être appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain. Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit.

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence, ces garanties s'appliquant non seulement aux relations à l'intérieur de l'école, mais aussi à l'usage d'Internet dans le cadre scolaire.

La captation de l'image ou de paroles des élèves lors de manifestations scolaires et la diffusion sur internet et notamment sur les réseaux sociaux nécessitent une autorisation préalable des deux titulaires de l'autorité parentale, sauf cas particulier d'autorité parentale exclusive.

- **Obligations :** chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

**1.2. Les parents :**

- **Droits :** les parents sont représentés au conseil d'école et associés au fonctionnement de l'école. Des échanges et des réunions régulières doivent être organisés par le directeur d'école et l'équipe pédagogique à leur attention selon des horaires compatibles avec les contraintes matérielles des parents. Ils ont le droit d'être informés des acquis et du comportement scolaire de leur enfant. Ils ont la possibilité de se faire accompagner d'une tierce personne qui peut être un représentant de parent.

- **Obligations :** les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. La participation des parents aux réunions et rencontres auxquelles les invitent les directeurs d'école ou l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants. Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, et de s'engager dans le dialogue que leur directeur d'école leur propose en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

**1.3. Les personnels enseignants et non enseignants :**

- **Droits :** tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission par tous les autres membres de la communauté éducative ; les membres de l'enseignement public bénéficient d'une protection prévue par le Code de l'Éducation. En outre les fonctionnaires et agents publics bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions et conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales, d'une protection fonctionnelle organisée par la collectivité publique qui les emploie.

- **Obligations :** tous les personnels ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité.

Les enseignants doivent être à l'écoute des parents et répondre à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaire de leur enfant. Ils doivent être, en toutes occasions, garants du respect des principes fondamentaux du service public d'éducation et porteurs des valeurs de l'École.

**1.4. Les partenaires et intervenants :**

Toute personne intervenant dans l'école doit respecter les principes généraux rappelés ci-dessus. Celles qui sont amenées à intervenir fréquemment dans une école doivent prendre connaissance de son règlement intérieur.

**2 – Fréquentation scolaire :**

- La fréquentation régulière de l'école maternelle et élémentaire est obligatoire à partir de 3ans (Loi du 18 juillet 2019). Concernant les élèves de PS, les parents ou responsables de l'enfant pourront demander une dérogation d'assiduité pour un ou plusieurs après-midis complets, à voir avec l'enseignant concerné et le directeur d'école.
- L'inscription en TPS implique, pour la famille, l'engagement à une bonne assiduité. Dans tous les cas, les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté.
- Les familles doivent faire connaître dans les meilleurs délais le motif précis des absences.
- La maîtresse ou le maître informera les parents de toute absence n'ayant pas donné lieu à justification.
- Si le nombre des absences non justifiées par la famille dépasse 4 demi-journées par mois, le Directeur d'école devra en informer sa hiérarchie.

#### **.3 – Horaires :**

- Les horaires de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont de 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Ces horaires pourront être modifiés pour respecter le protocole sanitaire en vigueur. Sur le site de Châtres:Cher, les horaires du matin sont : de 8h45 à 11h45.
- L'accueil par les enseignants est systématiquement assuré 10 minutes avant l'entrée en classe. Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient bien pris en charge par un enseignant.
- La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur enseignant, jusqu'au portail de la cour.
- Un service de restauration (gestion municipale), de garderie et d'aide aux devoirs (gestion SIVOS) est proposé aux élèves du RPI. Les modalités et horaires sont indiqués en début d'année aux familles.
- Les jours et horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) conduites par les enseignants pour un groupe restreint d'élèves, sont précisés en début d'année aux parents. Ces APC se font avec l'accord de ceux-ci.
- Notre RPI dispose d'un service de ramassage scolaire, l'organisation et la sécurité à l'arrivée et au départ des cars incombent au SIVOS. En aucun cas la responsabilité des enseignants ne peut être mise en cause en dehors des horaires de service. Horaires et règlement donnés aux parents concernés en début d'année.

#### **4 – Modalités de communication :**

- Le cahier de liaison et/ou l'ENT sont le lien privilégié entre les familles, les enseignants et le périscolaire.
- Chaque année des réunions d'information sur le fonctionnement des écoles et des classes sont organisées en début d'année scolaire et lorsque nécessaire.
- Des rendez-vous ponctuels peuvent avoir lieu entre les familles et les enseignants. Un représentant des parents peut assister à cette rencontre, à la demande des familles.
- Le conseil d'école se réunit au moins trois fois par an. Il a pour but de favoriser la liaison entre les parents, les enseignants et le SIVOS.

#### **5 – Hygiène et sécurité :**

- Tout objet extérieur à la vie scolaire est déconseillé à l'école. Dans tous les cas, les objets apportés restent sous la responsabilité des élèves et de leurs parents.
- Les appareils électroniques (notamment les téléphones portables sauf PAI) et les objets dangereux sont interdits. **Est également interdit tout dispositif permettant l'enregistrement de la voix et la prise de photos ou vidéos.**
- Le lavage des mains est obligatoire après les passages aux toilettes et avant les repas.
- En cas d'accident grave ou d'urgence médicale, les enseignants avertissent immédiatement le SAMU ( 15).
- Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la santé ou la sécurité d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur d'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. Cette mesure n'est pas une sanction mais une mesure de protection.

#### **6 – Réglementation :**

- Le règlement intérieur de chaque école maternelle ou élémentaire est établi par le conseil d'école, compte tenu des dispositions du règlement type départemental en vigueur. En cas de litige par rapport au présent règlement, c'est le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires qui fait foi. Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école.

*réglageut approuvé  
le 12/11/2024 J. Verneuil*

## OCCE du Loir-et-Cher

### Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2023 - 2024

Coopérative Scolaire de l'École Primaire Jules Ferry, à CHATRES SUR CHER (41 320), 6 bis rue Jean Segretain  
(041/125)

Compte : Banque Populaire 31021847871 - Denis Papin (mutualisé)

Mandataire : Anaïs BOISSON. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

#### Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024

##### CHARGES

##### PRODUITS

6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 712,18	7070 0008	Ventes d'objets	2 289,25
6168 1008	Assurances	15,25	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	421,41	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	20,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 41	137,25	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	432,85	7562 0008	Participations des familles	0,00
6800 0008	Biens durables	68,64	7700 0008	Recettes exceptionnelles	20,00

Total des charges (A) : **2 807,58**

Total des produits (B) :

**2 309,25**

Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : **-498,33**

#### Bilan simplifié au 31 Août 2024

##### ACTIF

Soldes des comptes au 31/08/2024

##### PASSIF

512 01	Banque Populaire (1)	1 652,64	110	Report à nouveau au 1.09.2023 :	2 150,97
512 02	Autre banque	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2023	
530	Caisse en espèces (2)	0,00		Résultat de l'année 2024 :	-498,33
	478.1 Erreur débitrice :	0,00		478.2 Erreur créditrice :	0,00
	<b>Total de l'actif :</b>	<b>1 652,64</b>		<b>Total du passif :</b>	<b>1 652,64</b>

La différence entre l'actif et le passif est : **0,00**

Le bilan simplifié est équilibré.

#### **(1) Compte bancaire 512 01 Banque Populaire :**

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : **1 736,26**

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
0000132	Gouter sortie TPS/PS remboursement Laura	20-06-2024	-11,70
0000133	achat 8 lots de régllettes Cuisenaire	30-08-2024	-71,92

Solde indiqué dans le bilan (case 512 01) : **1 652,64**  
Le rapprochement bancaire est bon.

#### **(2) Arrêté de caisse au 31 août 2024 :**

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

		Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	0	0,00
	10,00 €	0	0,00
	5,00 €	0	0,00
Pièces :	2,00 €	0	0,00
	1,00 €	0	0,00
	0,50 €	0	0,00
	0,20 €	0	0,00
	0,10 €	0	0,00
	0,05 €	0	0,00
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : **0,00**

L'arrêté de caisse est bon.

**Ce Compte-Rendu Financier 2023 - 2024 semble correct.**



Chancery 2

OCCE du Loir-et-Cher  
Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2023 - 2024



Coopérative Scolaire de l'ECOLE ELEMENTAIRE BEAU SOLEIL, à MENNETOU/CHER (41 320), 1 RUE BONNIN  
(041/267)

Compte : Banque Populaire 31021927772 - Denis Papin (mutualisé)

**Mandataire : Philippe VERNEUIL. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.**

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024

<u><b>CHARGES</b></u>		<u><b>PRODUITS</b></u>			
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	0,00
6168 1008	Assurances	14,50	7080 0008	Activités éducatives	4 016,10
6181 0008	Activités éducatives	8 577,41	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	30,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 41	130,50	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	1 000,00	7562 0008	Participations des familles	3 588,30
6800 0008	Biens durables	134,98	7700 0008	Recettes exceptionnelles	2 860,16
<b>Total des charges (A) :</b>		<b>9 887,39</b>	<b>Total des produits (B) :</b>		<b>10 464,56</b>

Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : 577,17

Bilan simplifié au 31 Août 2024

<u>ACTIF</u>	Soldes des comptes au 31/08/2024	<u>PASSIF</u>
512 Banque Populaire (1)	9 117,40	110 Report à nouveau au 1.09.2023 :
514 Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2023
530 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2024 :
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :
<b>Total de l'actif :</b>	<b>9 117,40</b>	<b>Total du passif :</b>
		<b>9 117,40</b>

**La différence entre l'actif et le passif est : 0.00**

**Le bilan simplifié est équilibré.**

## **(1) Compte bancaire 512 Banque Populaire :**

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 9 117.40

Le rapprochement bancaire est bon.

**(2) Arrêté de caisse au 31 août 2024 :**

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

		Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	0	0,00
	10,00 €	0	0,00
	5,00 €	0	0,00
Pièces :	2,00 €	0	0,00
	1,00 €	0	0,00
	0,50 €	0	0,00
	0,20 €	0	0,00
	0,10 €	0	0,00
	0,05 €	0	0,00
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,0

L'arrêté de caisse est bon.

Ce Compte-Rendu Financier 2023 - 2024 semble correct.

## PROCÈS-VERBAL

### Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Année scolaire 2024 - 2025

Académie	Orléans-Tours
Département	Loir-et-Cher
Commune	MENNETOU SUR CHER
Type d'école	Écoles primaires
N°UAI	0410267T

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	237
Nombre de votants	124
Nombre de bulletins blancs ou nuls	9
Nombre de suffrages exprimés (S)	115
Taux de participation	52,32%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	9
Quotient (S/N)	12,78

#### Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.						
P.E.E.P.						
U.N.A.A.P.E.						
ASSOC LOCALES NON AFFILIÉES						
LISTES PARENTS NON CONSTITUÉES EN ASSOC	9	115	9		9	9
LISTES D'UNION						
TOTAL TOUTES LISTES	9	115	9	0	9	9

Nombre de sièges pourvus	9
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0

## CANDIDATS PROCLAMÉS ÉLUS TITULAIRES-SUPPLEANTS

- Une copie du procès-verbal est affichée dans un lieu facilement accessible au public.
  - Une copie du procès-verbal est conservée dans l'école.

Fait à Tambacounda, le Moïse 2024

Le président du bureau de vote  
(Signature)

Le président du bureau de vote  
(Signature)

*J. Bennett*

**Les membres du bureau de vote  
(Signatures)**

Robert Lucien  
Adeline LAFÉ

~~Robert~~